

ARRÊTÉ DU CONSEIL COMMUNAL CONCERNANT LES DICASTÈRES ET LES COMMISSIONS



LE CONSEIL COMMUNAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

vu le règlement général de la commune de Val-de-Travers, du 17 mai 2021 ;

sur la proposition du chef du dicastère de l'administration, de l'économie et de la protection de la population,

arrête :

Article premier¹ : ¹Lors de sa séance du 1^{er} avril 2026, le Conseil communal a déterminé les dicastères et leur répartition comme suit :

Dicastère	Abréviation	Responsable	Suppléant
Administration, économie et protection de la population	DAEPP	Benoît Simon-Vermot	Alexandre Iseppi
Personnel, jeunesse et enseignement	DPJE	Alexandre Iseppi	Sarah Fuchs-Rota
Cohésion sociale, santé, culture et sports	DCSCS	Sarah Fuchs-Rota	Yann Klauser
Infrastructures	DI	Yann Klauser	Eric Sivignon
Territoire, énergie et mobilité	DTEM	Eric Sivignon	Benoît Simon-Vermot

²Lors de cette même séance, le Conseil communal a arrêté les abréviations des commissions comme suit :

Commission	Abréviation
Attribution des terres agricoles	CATA
Bâtiments	CBAT
Conseil d'établissement scolaire	CES
Crèche et accueil parascolaire	CCRAP
Culturelle	CCULT
Gestion et finances	CGF
Loisirs et sports	CLS

¹ Teneur selon l'arrêté du Conseil communal portant modification de l'arrêté concernant les dicastères et les commissions, du 3 juin 2026.

Naturalisations et agrégations	CNAT
Parlement des jeunes	CPJ
Police du feu	CPF
Questions agricoles	CQA
Règlements	CREGL
Salubrité publique	CSP
Travaux publics	CTP
Urbanisme, énergie et développement durable	CUEDD

Article 2 : ¹Le présent arrêté abroge l'arrêté du Conseil communal relatif aux abréviations des dicastères et commissions, du 3 juillet 2024.

²Il entre en vigueur le 1^{er} juin 2026.

Val-de-Travers, le 22 avril 2026

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
LE PRÉSIDENT : LE CHANCELIER :

Benoît Simon-Vermot Christian Reber